

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation :
28/04/2023

SÉANCE DU 15 MAI 2023

Date d'affichage :
22/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Absents excusés :

**Mme CANAL Alexanne a donné procuration à Mme BLEICHER Mélanie
Mr TEREBUS Michel a donné procuration à Mr MICLO Guy**

Madame Sarah GROSCLAUDE a été nommée secrétaire.

Monsieur Jean KARLE, Président de l'Association Sportive de ROUGEGOUTTE (ASR) ne participe pas au débat et ne prend pas part à la délibération.

Objet de la délibération

N° 27

Attribution des subventions communales

2023

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une somme de 15.500 € a été inscrite au budget primitif de l'exercice 2023 à l'article 6574 (subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

Il convient à présent d'attribuer une somme aux différentes associations bénéficiaires qui ont présenté une demande écrite.

Après examen des demandes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de répartir les subventions selon le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Guy MICLO**



SUBVENTIONS ANNEE 2023

BENEFICIAIRES	OBJET DE LA STRUCTURE	SUBVENTIONS 2022	DESTINATION DE LA SUBVENTION 2023	PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS 2023
Comité des Fêtes	Animation du village	4 000.00 €	Participation à l'achat du feu d'artifice marquant la fête du 14 juillet et tiré lors de la fête champêtre du village sous la gouverne du Comité des Fêtes, réalisateur de cette manifestation	4 100.00 €
A.S.R.	Club de football	3 500.00 €	Réalisation d'activités sportives par cette association chargée notamment de l'apprentissage du football et encadrement des jeunes	3 500.00 €
Rosemontoise	Association multi Clubs (théâtre, chorale, pêche, couture, pétanque...)	2 000.00 €	Aide apportée à cette association composée de 9 clubs, pour son dynamisme festif et pour l'entretien de la zone de loisirs	2 000.00 €
Club 3ème âge	Animation pour les personnes âgées	250.00 €	Participation aux activités organisées au profit des personnes retraitées	250.00 €
Fanfare	Musique	200.00 €	Participation aux cérémonies patriotiques	200.00 €
Les Echos du Rosemont	Club de trompes de Chasse	200.00 €	Aide apportée pour l'animation dans la Commune par ce groupe musical renommé	200.00 €
Rouge-Bruyère	Association de fleurissement du village	3 500.00 €	Aide apportée à la Rouge-Bruyère qui fleurit l'ensemble de la Commune depuis 51 ans et qui fait de ROUGE-GOUTTE une Commune classée nationalement « 4 fleurs »	3 500.00 €
Les P'ties Frimousses	Association de parents d'élèves	500.00 €	Participation aux activités et spectacles offerts aux enfants des écoles et participations aux sorties pédagogiques	500.00 €
A.C.C.A.		200.00 €	Subvention exceptionnelle pour entretien du parc de mirador et création d'un nouveau pont	200.00 €
Collège Val de Rosemont	Voyages scolaires	176.00 €	Participation aux voyages scolaires organisés par le Collège pour les élèves	608.00 €
A.H.P.S.V.		20.00 €	Adhésion à l'association pour éditer la revue annuelle "La Vège" éditée depuis 1988	20.00 €
Collectif résistance et déportation			Concours National de la Résistance et de la déportation = transmission de la mémoire	100.00 €
Banque alimentaire			Service mutualisé d'approvisionnement pour aide alimentaire	100.00 €
FNATH			Aide aux personnes victimes d'accident de la vie, du travail, d'une maladie professionnelle, invalidité, handicap	100.00 €
ADMR			Centre de soins infirmiers	100.00 €
SOLDE EN RESERVE		22.00 €		
		TOTAUX :		15 478.00 €



Le Maire,
Guy MICLO